

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET**

Séance du mardi 8 décembre 2020

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire, le 8 décembre 2020 à 20h.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, F. PENDINO, J. ROBILLARD

Et

Messieurs : S. BLIN, X. CHARRON, G. FAMEL, R. FRANCHI, J. PAULAT,
G. QUINTON.

Absent excusé : P.PRUVOST qui a donné procuration à Monsieur Gilles QUINTON.

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil du 10 août par mail, approbation et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

Le Conseil Municipal se déroule à huis clos compte-tenu des règles sanitaires liées à la Covid 19.

Madame Virginie Omont est secrétaire de séance.

Avant le début du Conseil municipal, il est demandé à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils acceptent la possibilité de rajouter un point dans les délibérations à l'ordre du jour :

Entrée de Monsieur CHARRON dans la commission « Ressources Humaines ».

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour autoriser ce point supplémentaire.

Ordre du jour

Délibérations

Décision modificative :

Une décision modificative de 2 000 euros doit être faite du chapitre 11 compte 60622 au chapitre 12 compte 6531.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Transfert du personnel de l'école de la commune au SIVOS :

Un transfert de 3 postes d'adjoints techniques de l'école se fait vers le SIVOS. Ce n'est qu'un transfert administratif, cela ne change rien au fonctionnement.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Modification du bureau du CCAS :

En raison de la crise sanitaire le CCAS est en effectif restreint. Monsieur le Maire est Président. Mesdames Fontana et Omont sont membres en tant qu'élues. Mesdames Cocquelet et Paulat sont membres en tant qu'habitantes d'Allainville.

En 2021 le CCAS sera rattaché au budget de la commune.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Don du département des Yvelines d'un véhicule de marque Renault :

Le département a proposé de nous donner une Clio4, 5 places, avec 69 000 km, essence GPL. Il est demandé au Conseil Municipal s'il accepte ce don.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Engagement du transfert dématérialisé pour l'INSEE :

L'état civil de la commune va passer sous forme dématérialisée prochainement.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

Modification du PLU :

Deux cabinets nous ont expliqués le PLU de la commune car certains points nous semblaient confus. L'un de ces cabinets ne nous a pas apporté de solution.

Le second nous a donné des solutions intéressantes : la politique actuelle est de densifier ce qui est dans le centre du village, ce que nous ne souhaitons pas. Nous ne voulons pas de « constructions » avec plusieurs « habitations » mais des habitations individuelles, en particulier dans les nouveaux terrains constructibles. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons faire une modification du PLU, qui nécessitera une nouvelle enquête publique, afin de faire évoluer le règlement du PLU sans toucher au zonage cadastral. Celle-ci pourrait se faire, si tout va bien, avant l'été 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ou non l'ouverture d'une modification du règlement du PLU.

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

S.A.C.P.A. (fourrière animale) :

La cotisation annuelle de cette fourrière animale s'élève à plus de 400 euros. Elle a pour but de récupérer par exemple les animaux errants. Le Conseil Municipal estime ne pas avoir suffisamment d'informations pour voter et pose les questions suivantes : peut-on payer à la prestation ? Que fait-on d'un animal sauvage ?

« Abstention » à l'unanimité.

Adhésion de Xavier CHARRON à la commission « ressources humaines » :

Vote « Pour » à l'unanimité des membres présents et représentés

QUESTIONS DIVERSES

Dossier LUXIO (Maison Renard) :

Nous avons informé la société LUXIO ainsi que son notaire par lettre recommandée que la maison Renard, sise 7 rue Michel Chartier, faisant l'objet de compromis de vente actuellement sous clause suspensive, est classée par le PLU de la commune comme "élément bâti" identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme en raison de son caractère historique et qu'il convient de préserver son état original.

Pont d'Obville :

Une intervention des géomètres a lieu ce jeudi 10 décembre pour les derniers relevés dans le sol.

SEASY (anciennement SIAEP) :

La redevance de l'assainissement augmente de 1.58% et la prime fixe passe de 20 à 25 euros. La redevance de l'eau augmente de 1 % pour prendre en compte l'inflation de 2020.

SICTOM :

Il n'y a pas eu le quorum à la dernière réunion. Une nouvelle réunion est prévue le 15 décembre.

SIVOS :

Après un cas de Covid 19, tout l'effectif est revenu depuis lundi 7 décembre à l'école.

Route de Souplainville :

Après avoir demandé l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur CHARRON a fait part à EDF Renouvelables de la déception mais aussi la colère du Conseil Municipal concernant l'état de la route de Souplainville. (réalisée avec un simple bi-couches).

EDF Renouvelables a finalement accepté de refaire la route de Souplainville en enrobé sans participation financière de la commune. Ces travaux seront réalisés en février 2021.

Déneigement :

Le matériel est prêt en cas de neige. Un agriculteur s'est proposé pour aider à ce déneigement. Le circuit est prévu ainsi que des barrières pour ne pas déneiger toute la commune.

Croix Rouge :

La Croix Rouge va offrir quelques colis à des familles d'Allainville et des hameaux qui sont en situation financière difficile.

Employé polyvalent :

A la suite du non-renouvellement du contrat d'Alexandre GOUSSARD, le Maire et Monsieur Paulat ont reçu 3 candidats pour ce poste. Un candidat a été retenu. Son embauche est en cours.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h35.

Monsieur le Maire, Gilles Quinton